Date : 05/11/2014

# Comment contourner le plafonnement

Par : Marie-Pierre Gröndah

© Holger Leue/Getty Images

Depuis le 1er janvier 2013, défiscaliser son impôt sur le revenu est devenu plus complexe, à la suite du plafonnement des niches fiscales à 10000 euros.

Défiscalisation immobilière, emploi à domicile, investissement dans les PME… Nombre d'outils permettant de payer moins d'impôt sont inclus dans le plafond. Il existe pourtant des moyens parfaitement légaux de contourner cette contrainte décidée par François Hollande. L'un d'eux consiste à préparer votre retraite, tout en effaçant une partie de vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu, avec le plan d'épargne retraite populaire (Perp) ou le dispositif Madelin. «Dans le Perp, ouvert à tous les salariés et cadres, ou la loi Madelin, réservée aux non-salariés, vous placez de l'argent qui se trouve bloqué jusqu'à l'âge de la retraite.

En contrepartie, ces versements sortent de votre base imposable», explique Antoine Tranchimand, associé chez **K&P Finance**. La gestion financière de ces produits est identique à celle d'un contrat d'assurance-vie. «Vous pouvez investir comme vous l'entendez, en choisissant des supports du type fonds en euros sans risque, mais très peu rémunérateurs. Ou opter pour une part de supports dynamiques, investis en actions ou en obligations», détaille le financier. Toutefois, les indépendants doivent se montrer vigilants. «Leurs versements sont assujettis au paiement de cotisations sociales», nuance-t-il.

Autre possibilit®, l'investissement immobilier outre-mer, gr©ce ¨ la loi Girardin. ç Les avantagesfiscaux de la loi Girardin sont multiples : le dispositif permet d'®conomiser 26 % d'imp¹ t, le logementdoit ° tre lou® ¨ titre de r®sidence principale pendant seulement six ans et il b®n®ficie d'un plafondsp®cifique de 18 000 euros par an de r®duction d'imp¹ t è, expose Antoine Tranchimand. Mais tous lesinvestissements ne se valent pas. Gare aux programmes immobiliers mal plac®s ! La rentabilit®deslogements ¨ La R®union s'est ®rod®e, alors que dans les Antilles, la solvabilit®des m®nages s'estd®grad®e depuis la gr¯ve g®n®rale de 2009. Restent Tahiti et la Guyane fran- aise, o½les rendementsbruts peuvent atteindre 4,5 % ¨ 5 %.


Tous droits réservés à l'éditeur